



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2017-099

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2017

Sommaire

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2017-08-03-004 - ARRETE N°DDT-SEA-2017-25 du 03-08-2017 portant modification de la nomination des membres de la CDOA spécialisée (2 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2017-08-03-004

ARRETE N°DDT-SEA-2017-25 du 03-08-2017 portant
modification de la nomination des membres de la CDOA
spécialisée

PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale
des territoires

Service de
l'économie agricole

ARRETE n° DDT/SEA/2017-25
portant modification de la nomination des membres de la section "spécialisée" au sein de la
commission départementale d'orientation de l'agriculture

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L313-1, R313-1 à R313-8 inclus,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et les décrets pris pour son application,

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre,

VU la loi d'orientation agricole n° 2006-11 du 5 janvier 2006,

VU le décret 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU le décret 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté n°DDT/SEA/2013-04 du 18 février 2013 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certaines commissions, comités professionnels ou organismes,

VU l'arrêté n°DDT/SEA/2013-005 du 18 février 2013 instituant la commission départementale d'orientation de l'agriculture,

VU l'arrêté n°DDT/SEA/2017-02 du 20 février 2017, portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, modifié par l'arrêté n°DDT/SEA/2017-24 du 1^{er} août 2017 portant modification de la nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture,

VU l'arrêté n°DDT/SEA/2017-03 du 02 mars 2017, portant nomination des membres de la section « spécialisée » au sein de la commission départementale d'orientation de l'agriculture,

VU l'élection du nouveau bureau et désignation des représentants de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Yonne en date du 20 juin 2017,

VU l'avis du directeur départemental des territoires,

CONSIDERANT l'intégration des compétences de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et de sa section spécialisée dans la commission pivot dite « commission départementale d'orientation de l'agriculture »,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la section « spécialisée »,

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté n°DDT/SEA/2017-03 du 02 mars 2017 est modifié comme suit :

FDSEA

membres titulaires

M. Damien BRAYOTEL

M. Rodolphe JEANDARME

membres suppléants

Mme Nadine DARLOT

M. Frédéric BONNET

M. Christophe PERRET

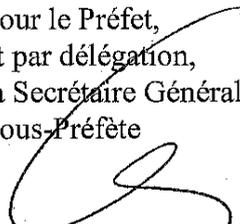
M. Frédéric BLIN

Toutes les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Article 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Auxerre, le 03 AOUT 2017

Pour le Préfet,
et par délégation,
la Secrétaire Générale,
Sous-Préfète


Françoise FUGIER